

N° d'ordre : 36
Année : 2024

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

15-07-24 à 18h30

Secrétaire de Séance : R CHAIX

Présents : M. BOISSOUT, M-M. DAUBIGNEY, Ch. SALETES, M-C PEYRON, R. CHAIX, J. VERNAZ, ML TRIQUET.

Procurations : Juliette CROUZET pour M. BOISSOUT – Patrice LALLIER pour MC PEYRON - M. MEYNARDIE pour Ch. SALETES

Absents : Franck EYNARD ; Christian BOMPARD ; Alexandre ROUSTAN.

Présents en visio : Patrice LALLIER

Quorum : 7

Présent : 7

Séance ouverte à 18h30

Approbation du compte rendu des CM du 15-06-2024

Selon document envoyé le 02-05-2024.

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider ce compte rendu et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents le concernant :

Soumis au vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Adoptés : 10

Délibération : Décisions modificatives.

Pour faire suite à une demande de la DGFIP, 3 décisions modificatives doivent être validées par le conseil municipal. Il s'agit de modifier l'affectation d'écritures comptables, n'ayant aucune influence sur le budget.

1^{ère} DM : Changement d'articles d'amortissements.

2^{ème} DM : Intégration des honoraires au patrimoine (prévision 2024).

3^{ème} DM : Intégration des honoraires au patrimoine (honoraires déjà payés)

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents les concernant.

Soumis au vote : - Contre : 0 - Abstention : 0 - Adoptés : 10

Délibération « Tarification cantine rentrée 2024 »

Notre prestataire de livraison des repas de la cantine (API) nous a signifié une hausse des tarifs pour la rentrée 2024

Depuis 3 ans, les augmentations ont été absorbées par le budget communal.

Pour rappel à ce jour, prix facturé aux parents 3.65€, coût pour la commune 3.75€

Devant cette nouvelle hausse, le coût repas passe à 3,90 ; proposition est faite d'augmenter le tarif des repas cantine facturé aux parents. Le tarif proposé est le cout TTC, soit 3.90€.

Pour rappel, le coût de fonctionnement (personnel, maintenance, achat de matériel, ...) reste absorbé par la commune.

L'augmentation sera de 0.25 € par repas.

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents la concernant.

Soumis au vote : - Contre : 0 - Abstention : 0 - Adoptés : 10

Délibération « Admission en non-valeur »

La DGFIP nous demande d'admettre en non-valeur plusieurs facturations non honorées sur le budget de l'eau et de l'assainissement. Il s'agit de factures émises entre 2013 et 2017 et irrécouvrables pour une valeur totale de 2886,11€.

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents la concernant.

Soumis au vote : - Contre : 0 - Abstention : 0 - Adoptés : 10

Délibération « Voirie 2024 »

Nous avons rencontré l'entreprise BRAJA, afin de définir les prochains travaux qui devraient avoir lieu en septembre 2024.

Les travaux seront, route sous la gare, Chemin des Buissons, Carrefour du Pré de la cour et de la Tannerie, route de Montségur, et chemin du Tramway pour une valeur maximale de 30 000€ TTC.

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents la concernant.

Soumis au vote : - Contre : 0 - Abstention : 0 - Adoptés : 10

Délibération « Effacement et fiabilisation des réseaux »

Afin d'effacer et de fiabiliser les réseaux électriques, fibres et téléphones, des travaux doivent être entrepris par le SDED. Le coût total des travaux s'élève à 57 736,52€, la part communale, elle, s'élève à 11 547.30€.

Ces travaux étaient planifiés depuis 2 ans mais viennent juste de nous être signifiés par le SDED. Ces travaux seront pris sur le budget 2025.

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents la concernant.

Soumis au vote : - Contre : 0 - Abstention : 0 - Adoptés : 10

Délibération« Demande de prêt relais » - Complément d'informations.

En attendant les aides sollicitées auprès de diverses entités comme le Conseil Départemental et Régional et le versement de ces aides, il faut prendre un prêt relais afin de solder les travaux. A ce jour nous avons reçu toutes les notifications des aides du département et de la région.

Lors de 34^{ème} CM, la décision de contracter 2 prêts avait été validée.

Le 1^{er} prêt était d'un montant de 460 000€, le 2^{ème} sera de 284 000€ (voir document présenté en conseil) à hauteur des notifications.

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à M le Maire pour viser les documents la concernant :

Soumis au vote : - Contre : 0 - Abstention : 0 - Adoptés : 10

Décisions urgentes, point sur les dossiers en cours

La commune est sous l'alerte Vigipirate - Urgence attentat.

Avancement des travaux maison Dessales

Information sur le choix du futur gérant

Prochain rendez-vous sans date précisée

La séance est levée à 19h28

Maire de Chamaret

Maurice BOISSOUT



Secrétaire de séance

Robert CHAIX